

## Feuille de quorum du Conseil Communautaire



### SEANCE DU JEUDI 03 AVRIL 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi trois avril à 16 h 00, les Membres du Conseil Le Mans Métropole, sur convocation et ordre du jour adressés et affichés le 28 mars 2025 sont réunis Salle Forum des Quinconces, sous la présidence de M. S. LE FOLL, Président.

**Sont présents** : M. S. LE FOLL, Mme I. LEBALLEUR, M. C. ROUILLON, Mme F. LAGARDE, Mme C. POUPINEAU, M. J. LE BOLU, M. J. GOUFFÉ, Mme P. CHARTON, M. R. BATIOU, M. M. MORTREAU, Mme R. KAZIEWICZ, M. J-Y. LECOQ, M. C. PETIT-LASSAY, M. F. BRETEAU, M. Q. PORTIER, M. F. EDOM, M. T. TOUCHE, M. C. COUNIL, Mme F. PAIN, Mme L. HAMONOU-BOIROUX, M. A. EL ARRASSE, M. C. LACOSTE, M. S. CIGANA, Mme A. BESNARD, M. P. MARIETTE, Mme P. LAUTRU, Mme C. BRULÉ-DELAHAYE, Mme N. BUCHOT, M. M. GUIHARD, Mme C. LEROUX, Mme L. MÉNARD, Mme S. MOISY, Mme M. KARAMANLI, Mme J. ROUSSEAU, M. O. BIENCOURT, M. O. RUCHAUD, Mme H. LAFORÊT-THIBAUT, Mme C. LEBATTEUX, M. R. KANUA-DIYABANZA, Mme F. FERRON, M. A. BRAUD, M. G. CORDELET, Mme S. RABAUD-PLU, M. L. CHARRETIER, Mme E. ANDRE, M. P. FOURNIER, Mme D. FLEURY, M. C. POIRIER, M. M. JUIGNÉ, Mme D. RAVENEL, Mme C. HEULOT, M. L. PARIS, M. Y. GOULETTE, Mme K. MULLET, M. J. MARCHAND, M. M. POLLEFOORT, M. N. AUGEREAU, Mme A. BUROT, Mme BOUCHE.

**Absents et représentés** : M. G. LEPROUST, M. C. COUNIL, Mme F. PAIN, Mme A-M. CHOISNE, M. Y. CALIPPE, Mme A. BESNARD, Mme P. LAUTRU, Mme I. SÉVÈRE, M. N. ARIK, Mme K. FOFANA, Mme M. SIOPATHIS, M. D. LE BARS, M. C. MASSÉ, Mme E. SANS, M. T. COZIC, M. P. DESMAZIERES, Mme J. LAUGER, M. C. VERNET, M. P. LÉBOUCHER, M. RAVÉ.

#### **Votes par procuration** :

M. G. LEPROUST a donné pouvoir à Mme BOUCHE  
M. C. COUNIL a donné pouvoir à M. M. GUIHARD jusqu'à son arrivée  
Mme F. PAIN a donné pouvoir à M. R. BATIOU jusqu'à son arrivée  
Mme A-M. CHOISNE a donné pouvoir à M. P. MARIETTE  
M. Y. CALIPPE a donné pouvoir à M. F. EDOM  
Mme A. BESNARD a donné pouvoir à M. A. EL ARRASSE jusqu'à son arrivée  
Mme P. LAUTRU a donné pouvoir à M. Q. PORTIER jusqu'à son arrivée  
Mme I. SÉVÈRE a donné pouvoir à Mme N. BUCHOT  
M. N. ARIK a donné pouvoir à Mme P. CHARTON

Mme K. FOFANA a donné pouvoir à Mme J. ROUSSEAU  
Mme M. SIOPATHIS a donné pouvoir à M. C. ROUILLON  
M. D. LE BARS a donné pouvoir à Mme C. LEROUX  
M. C. MASSÉ a donné pouvoir à Mme S. RABAUD-PLU  
Mme E. SANS a donné pouvoir à M. S. LE FOLL  
M. T. COZIC a donné pouvoir à M. L. CHARRETIER  
M. P. DESMAZIERES a donné pouvoir à M. N. AUGEREAU  
Mme J. LAUGER a donné pouvoir à M. M. JUIGNÉ  
M. C. VERNET a donné pouvoir à Mme C. HEULOT  
M. P. LÉBOUCHER a donné pouvoir à M. J. MARCHAND  
M. RAVÉ a donné pouvoir à Mme H. LAFORÊT-THIBAUT

M. Thierry TOUCHE remplit les fonctions de Secrétaire.

Le Procès-Verbal de la séance du 6 février 2025 est approuvé.

Le Président et le Secrétaire de séance ont signé au Registre après délibération en séance.

### Détail du quorum

#### Délibérations 1 à 3 :

Nombre de conseillers communautaires en exercice	75
Nombre de conseillers communautaires présents	55

#### Délibérations 4 à 6 :

Nombre de conseillers communautaires en exercice	75
Nombre de conseillers communautaires présents	56

#### Délibérations 7 à 13 :

Nombre de conseillers communautaires en exercice	75
Nombre de conseillers communautaires présents	57

#### Délibérations 14 à 22 :

Nombre de conseillers communautaires en exercice	75
Nombre de conseillers communautaires présents	58

#### Délibérations 23 à 30 :

Nombre de conseillers communautaires en exercice	75
Nombre de conseillers communautaires présents	59

## CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 03 avril 2025

**2- Taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) pour 2025**

DGA Ressources - Finances

**Rapporteur(s) M. Stéphane LE FOLL  
M. Christophe ROUILLON**

Conformément au I de l'article 1639 A du CGI, les communes et leurs EPCI doivent faire connaître aux services des impôts, avant le 15 avril de chaque année, leurs décisions relatives au taux de TEOM.

Compte tenu de l'équilibre du budget primitif voté le 19 décembre 2024 et de l'objectif de modération fiscale sur la durée du mandat, il est proposé pour 2025 de ne pas augmenter les taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères qui s'établiraient comme suit, pour chacune des trois zones définies selon le niveau de service rendu :

Secteurs d'imposition	Taux votés en 2024	Taux 2025	Variation
Zone 1 - Taux plein P	6,71 %	<b>6,71 %</b>	<b>0 %</b>
Zone 2 - Taux réduit A	4,48 %	<b>4,48 %</b>	<b>0 %</b>
Zone 3 - Taux réduit B	2,21 %	<b>2,21 %</b>	<b>0 %</b>

Pour mémoire, ces taux avaient été votés en diminution de 10 % en 2019, puis reconduits chaque année.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, fixe pour l'année 2025 les taux de TEOM tels que définis ci-dessus.

**Votes**

**75 élus** ont voté **POUR** : M. S. LE FOLL, Mme I. LEBALLEUR, M. C. ROUILLON, Mme F. LAGARDE, M. G. LEPROUST (représenté par Mme C. BOUCHE), Mme C. POUPINEAU, M. J. LE BOLU, M. J. GOUFFÉ, Mme P. CHARTON, M. R. BATIOT, M. M. MORTREAU, Mme R. KAZIEWICZ, M. J-Y. LECOQ, M. C. PETIT-LASSAY, M. F. BRETEAU, M. Q. PORTIER, M. F. EDOM, M. T. TOUCHE, M. C. COUNIL (représenté par M. M. GUIHARD), Mme F. PAIN (représentée par M. R. BATIOT), Mme L. HAMONOU-BOIROUX, M. A. EL ARRASSE, Mme A-M. CHOISNE (représentée par M. P. MARIETTE), M. Y. CALIPPE (représenté par M. F. EDOM), M. C. LACOSTE, M. S. CIGANA, Mme A. BESNARD (représentée par M. A. ARRASSE), M. P. MARIETTE, Mme P. LAUTRU (représentée par M. Q. PORTIER), Mme C. BRULÉ-DELAHAYE, Mme I. SÉVÈRE (représentée par Mme N. BUCHOT), Mme N. BUCHOT, M. M. GUIHARD, Mme C. LEROUX, M. N. ARIK (représenté par Mme P. CHARTON), Mme L. MÉNARD, Mme S. MOISY, Mme M. KARAMANLI, Mme J. ROUSSEAU, M. O. BIENCOURT, M. O. RUCHAUD, Mme K. FOFANA (représentée par Mme J. ROUSSEAU),

Mme H. LAFORÊT-THIBAUT, Mme C. LEBATTEUX, M. R. KANUA-DIYABANZA, Mme F. FERRON, M. A. BRAUD, M. G. CORDELET, Mme M. SIOPATHIS (représentée par M. C. ROUILLON), M. D. LE BARS (représenté par M. C. LEROUX), Mme S. RABAUD-PLU, M. C. MASSÉ (représenté par Mme S. RABAUD-PLU), Mme E. SANS (représentée par M. S. LE FOLL), M. T. COZIC (représenté par M. L. CHARRETIER), M. L. CHARRETIER, Mme E. ANDRE, M. P. FOURNIER, Mme D. FLEURY, M. C. POIRIER, M. M. JUIGNÉ, M. P. DESMAZIERES (représenté par M. N. AUGEREAU), Mme J. LAUGER (représentée par M. M. JUIGNÉ), Mme D. RAVENEL, Mme C. HEULOT, M. C. VERNET (représenté par Mme C. HEULOT), M. L. PARIS, M. Y. GOULETTE, Mme K. MULLET, M. J. MARCHAND, M. P. LEBOUCHER (représenté par M. J. MARCHAND), M. M. POLLEFOORT, M. C. RAVÉ (représenté par Mme H. LAFORÊT-THIBAUT), M. N. AUGEREAU, Mme A. BUROT, Mme C. BOUCHÉ.

ADOPTE A L'UNANIMITE



N° d'identification : DEL256707H1

Affichage le 08 avril 2025

Délibération exécutoire le 08 avril 2025